

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 JANVIER 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 31 janvier, le conseil municipal de la commune de LA CHAUSSEE-ST-VICTOR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de monsieur Stéphane BAUDU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : mercredi 25 janvier 2023.

PRÉSENTS : M. Stéphane BAUDU Maire, Mme Marie-Claude DUPOU, M. Philippe DUMAS, Mme Valérie RACAULT, M. Yves BALDERAS, Mme Audrey ARDOUIN-NAURIS, Mme Elisabeth PERINET, adjoints, Mme Françoise POISSON, Mme Danielle HOLTZ, M. Claude GILLARD, Mme Sylvie LAFON, M. Eric LECLAIRE, M. Franck PÉRION, Mme Anne SANTALLIER, Mme Agnès DAUDIN, M. Thierry GONZALEZ, Mme Cécile ALET, M. Serge DOS SANTOS, M. Nicolas PASCAL, M. Alexis DELAHAYE, M. Thibaud BARRANDON, M. Alexandre SIROP.

POUVOIRS : M. Gérard FARINEAU à M. Alexandre GOUFFAULT
Mme Catherine LERIN à Madame Audrey ARDOUIN -NAURIS

ABSENTS EXCUSES : M. Alexandre GOUFFAULT
M. Georges HADDAD
Mme Carole VION

SECRÉTAIRE : M. Alexandre SIROP

Vote du huit clos.

Vu l'article L2121-18 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Compte tenu de l'ordre du jour, monsieur le Maire demande la tenue à huis clos de ce conseil municipal.

Le huis clos est voté à l'unanimité des présents et représentés.

DELIBERATION N° 2023/09: ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU LIEU-DIT POISARD, 2 RUE DES GAILLETROUS.

Par courrier du 20 septembre 2022, le service France Domaine informe la commune de la vente d'un bien cadastré A2 (531 m²) et A841 (126 m²), appartenant à l'Etat et anciennement à usage de chenil pour la Police Nationale.

Le prix proposé par le service France Domaine est de 14 000,00 €.

Par délibération n° 2022/61 du 17 octobre 2022, la municipalité a confirmé son intérêt pour acquérir cette parcelle pour le motif suivant:

Réserve foncière en vue d'un projet d'intérêt public en lien avec les mobilités douces, le stationnement et l'activité économique en partenariat avec Agglopolys.

Mode de financement : fonds propres de la commune.

Imputation comptable : 2115

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés.

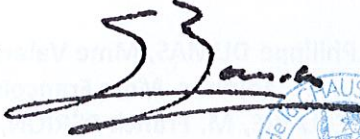
- approuve le principe de l'acquisition aux enchères du terrain ci-dessus évoqué au-delà de l'estimation des domaines.
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à enchérir à hauteur de 40 000,00 € maximum.
- inscrit la somme au budget communal au compte 2115.

- désigne le notaire du Service de France Domaine pour établir l'acte de vente si la commune remporte les enchères.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H15

Fait à La Chaussée Saint-Victor, le 31.01.2023.

Le Maire



Stéphane BAUDU



Le secrétaire de séance

Alexandre SIROP

